



Jugement prud'homme, mon employeur me doit une somme

Par **confiant**, le **03/02/2015** à **11:57**

bonjour

mon employeur a perdu au prud'homme pour licenciement abusif car il m'a licencié pour faute grave, jugement rendu le 2/01/2015 et il demande de me payer ce qu'il me doit en plusieurs fois a-t-il le droit? Il dit qu'il a des problèmes de trésorerie. Pouvez-vous me dire s'il a le droit? si oui en combien de fois peut-il me payer.

Merci

Par **Juriste74**, le **03/02/2015** à **16:57**

Bonjour,

Si vous souhaitez être payé de la totalité des condamnations en une seule fois, vous n'êtes absolument pas obligé d'accepter un étalement des paiements (peu importe que votre ancien employeur ait des difficultés de trésorerie ou pas). Ce n'est pas votre problème.

C'est à vous de prendre une décision et de décider si oui ou non vous acceptez de lui consentir des délais de paiement. La décision vous appartient.